



Procès-Verbal Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 15
9 Janvier 2026

Par courriel : Jean-Luc Briand, Président de la Commission
Maxence Desmas - Benjamin Huteau - Jordan Lust - Manuel Vinet

Assiste : Isabelle Perrette

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 14 du 22 décembre 2025 sans réserve.

Décision du Bureau du 8 Janvier 2026

La Commission est informée de la décision du Bureau du Comité du 8 janvier 2026 de reporter l'ensemble des rencontres de compétitions organisées par le District.

De ce fait, toutes les rencontres prévues ce samedi 10 janvier 2026 en Festival U13M, Challenge U13M, Challenge U12 et Coupe Foot5 sont reportées au samedi 17 janvier 2026.

La journée de critérium prévue le samedi 17 janvier 2026 est déplacée au samedi 14 février 2026.

Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, **dans le délai de 24 heures après le match.**

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, **dans le délai de 24 heures après le match.**

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
- b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

- Feuilles de match non reçues du 13 décembre 2025

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
55147292	U13 Elite	Nantes SC 1	St-Sébastien FC 2	Réclamée
55149309	U13 D5 C	Blain ES 3	Pont-Château AS Guill. 4	Réclamée

La Commission transmet à la Commission Sportive et Réglementaire pour suite à donner.

U13F – Phase 3

La Commission a décidé de décaler la reprise de la 3^e phase initialement prévue au calendrier général le 10 janvier 2026 au 24 janvier 2026 en constituant des groupes de 6 équipes soit 5 journées à disputer.

La Commission demande aux clubs leurs souhaits de modifications d'engagement et ou de desideratas avec un retour pour le lundi 12 janvier 2026 au plus tard.

Festival Foot U13F Pitch

La Commission constitue 8 centres de 3 équipes sur 4 sites, soit 24 équipes, numérotées de 1 à 6 sous forme de mini-championnats sur une journée.

Le tour 2 se jouera le 7 février 2026.

Organisation des rencontres

H0 : 1-2 et 4-5

H+35 min : 1-3 et 4-6

H+70 min : 2-3 et 5-6

Foot à 8 - U13 : 30 minutes (1x30')

Les horaires du début des plateaux sont définis dans l'outil **FAL** et affichés sur le Site Internet dans la rubrique **FAL**.

Possibilité de débuter le plateau à **12h00**, puis **12h35** et **13h10** pour une fin à 13h45, permettant aux rencontres de **Foot à 11** de débuter à **14h00**.

Décompte des points

3 : Match Gagné - 1 : Match Nul - 0 : Match Perdu - Retrait de 1 : Match Forfait

Qualification : 2 équipes qualifiées sur 3 pour la finale départementale prévue le samedi 28 mars 2026 à Carquefou, soit 16 équipes.

Les autres équipes sont éliminées.

Important : Les **résultats** seront à saisir dans l'outil FAL et **feuilles de plateau et de composition des équipes** seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : iperrette@foot44.fff.fr sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

Tous les clubs doivent remettre leur feuille de composition avant le début des rencontres sous peine d'amende et de perte par pénalité.

Matches reportés

- **Matchs à fixer**

La Commission précise que les rencontres suivantes sont reportées à une date ultérieure à savoir soit le 7 février 2026 si les deux équipes sont éliminées du Festival U13, Challenge U13, Coupe Foot5 U13, soit au plus tard le 28 février 2026.

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55147400	U13 D1 B	Guenrouët US 1 / Campbon UBCC 1	20.12.2025	A fixer
55147430	U13 D1 C	Erbray Jeunes 1 / St Vincent LUSTVI 1	13.12.2025	A fixer
55147597	U13 D2 B	St-André 2 / Pontchâteau AS Guillaumois 2	13.12.2025	A fixer
55147625	U13 D2 C	Blain Es 2 / Héric Fc 2	13.12.2025	A fixer
55147627	U13 D2 C	Plessé Dresny Es 2 / Fay Bouvron Fc 1	13.12.2025	A fixer
55148113	U13 D3 C	Guémené Fc 2 / Erbray Jeunes 2	13.12.2025	A fixer
55148508	U13 D4 C	Guenrouët US 2 / Le Gâvre FC La Chevallerais 1	20.12.2025	A fixer
55149283	U13 D5 B	GJ St-Lyphard Fccm 3 / Fay Bouvron Fc 2	13.12.2025	A fixer
55149308	U13 D5 C	Guémené Fc 3 / Sautron As 4	13.12.2025	A fixer
55149339	U13 D5 C	St Vincent LUSTVI 2 / GJ Joué Les Touches 3	13.12.2025	A fixer

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



L'assistante,
Isabelle Perrette





4 rue du Leinster - CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

Dossier suivi par : iperrette@foot44.fff.fr

Foot à 8 – Festival Foot U13F - Pitch

Tour 2
Samedi 07 Février 2026

Saison 2025/2026

CENTRE N°01 - Gf Orvault

Poule A

- 1 - Gf Pays Noir 1
- 2 - Gf Orvault 1
- 3 - Nantes Bellevue Jsc 1

Poule B

- 4 - Gf Loire et Cens 1
- 5 - Gf Étoile Nord Loire 1
- 6 - Nantes Métallo Sc 1

CENTRE N°02 - Carquefou Usja

Poule A

- 1 - St-Herblain Uf 1
- 2 - Carquefou Usja 1
- 3 - Gf Terres de Loire 1 (Ste-Luce Thouaré)

Poule B

- 4 - Gf Presqu'île 44 La Baule 1
- 5 - Mésanger As 1
- 6 - Rezé Fc 1

CENTRE N°03 - Nantes Fc

Poule A

- 1 - Nort s/Erdre Ac 1
- 2 - Gf Violettes du Sud Loire 1
- 3 - Gf Havre et Loire 1

Poule B

- 4 - Bouguenais Foot 1
- 5 - Nantes Fc 1
- 6 - Ent. St-Étienne de Montluc Fcls/Savenay Mpfc 1

CENTRE N°04 - Gf Nantes Est

Poule A

- 1 - Camoël Presqu'île Vilaine Fc 1
- 2 - Gf Nantes Est 1
- 3 - Nantes La Mellinet 1

Poule B

- 4 - Gf Sud Loire La Montagne 1
- 5 - Gf Loroux Canton 1
- 6 - St-Nazaire Af 1

